

# COMMENT PARLER DE PROSTITUTION ?

## VISÉE

Parler de la prostitution avec les jeunes, au travers d'une chanson et d'un clip

## PUBLIC

Lycéens, adultes

## MATÉRIEL

Ordinateur et vidéoprojecteur, chanson « Salope » de BigFlo & Oli, photocopies des paroles, Bible

(clip : <https://www.youtube.com/watch?v=pLVe2hvnefE>)

## DURÉE

1h à 1h30

## DISPOSITION DE LA SALLE

Assis en demi-cercle, cela permet de se regarder et de voir l'écran.

## OBJECTIFS

Sensibiliser à la problématique de la prostitution des mineurs.

## POINTS DE VIGILANCE

- Créer un climat propice aux discussions. Respecter chacun, autant dans la prise de parole que dans le silence.
- Être garant de la confidentialité de ce qui s'échange dans le groupe.
- Annoncer dès le début la possibilité d'en parler avec un adulte s'ils connaissent quelqu'un dans cette situation ou si eux-mêmes ont déjà été sollicité.

## 1ER TEMPS

Écouter la chanson et regarder le clip.

- Qu'avez-vous compris de cette chanson, quel en est le thème ?
- Qu'est-ce que vous ressentez en voyant ce clip ?
- Que pensez-vous de l'univers créé dans le clip ?
- Y a-t-il des mots qui vous ont marqués, choqués ?

## 2E TEMPS

Échange sur la prostitution à partir des paroles de la chanson.

Donner les paroles de la chanson. Prendre un temps pour que chacun puisse lire les paroles.

Relevez ensemble les mots et expressions forts, vous pouvez les noter sur un tableau, pour y revenir à la fin.

### Quelques pistes pour échangez à partir du texte :

- « Elle a deux prénoms, un pour la vie, l'autre pour la nuit » : que signifie cette phrase ? pourquoi cette jeune femme a-t-elle deux identités ?
- « Bien trop jeune pour faire le plus vieux métier du monde » : qu'est-ce que « le plus vieux métier du monde » ? Est-ce vraiment un « métier » ?
- « Certaines le font par choix, elle, ne l'a jamais eu » : les personnes qui se prostituent ont-elles le choix ? Peut-on choisir ce « métier » ? Est-ce que cela peut être « une activité » ponctuelle ? Pourquoi ?
- Pourquoi n'a-t-elle pas le choix ? Qu'est-ce qui l'empêche d'arrêter ? Qu'est-ce qui la pousse à se prostituer ?
- « Ils emportent un peu d'elle quand ils referment la porte » : pensez-vous qu'elle est blessée physiquement et psychologiquement en se prostituant ?
- « Sa mère pense qu'elle est engagée comme danseuse dans un cabaret » : pourquoi ment-elle à sa mère ?
- « Ça la brûle de lui dire de venir la chercher » : pourquoi est-ce si difficile d'appeler sa mère au secours ?
- « On a baissé la vitre, on a crié « salope ! » : que pensez-vous du comportement de ces jeunes ?

### Pour élargir le débat :

Qu'est-ce que la prostitution, pour vous ? Y-a-t-il plusieurs sortes de prostitution ?

Savez-vous que la prostitution des mineurs existe en France ? Pensez-vous qu'il y a des dangers sur Internet ?

Existe-t-il des moyens pour se sortir de la prostitution ? Si oui, quels sont-ils ?

## 3E TEMPS

### Que nous dit la Bible ?

En tant que chrétiens, nous aussi, nous sommes appelés à changer notre regard sur les personnes en situation de prostitution.

Lire l'évangile selon St Jean 8, 1-11

Échanger à partir des questions ci-dessous :

- Comment ce texte résonne pour nous ? Quel lien pouvons-nous faire entre nos échanges, la chanson et ce texte ?
- Qu'est-ce que ce texte nous fait découvrir de Jésus ? De Dieu ?
- A quelle conversion, ce texte, nous appellent-ils aujourd'hui ?

Prendre un temps de silence pour intérioriser tous les échanges de la rencontre. Vous pouvez proposer aux jeunes de dire des intentions de prière.

Prier le Notre Père

## SOURCES POUR ANIMER LE DÉBAT

! La prostitution des mineurs est un phénomène nouveau et tabou, qui échappe totalement aux adultes : de plus en plus de mineurs se prostituent en France (entre 6000 et 10 000 adolescents).

! Ces ados, surtout des filles, viennent de tous les milieux. Leur dérive est facilitée par les réseaux sociaux et la banalisation de la pornographie. Attirée par l'argent facile, elles se retrouvent vite sous la coupe de proxénètes à peine plus âgés qu'elles. À la brigade des mineurs de Paris, les enquêteurs voient se multiplier les dossiers sans pouvoir agir efficacement.

! La prostitution des mineurs est interdite. La loi du 4 mars 2002 dispose : « La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République » (article 13.I). En vertu de la loi, « tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative » (article 13.II). Autrement dit, on entend parfois qu'un mineur ayant atteint l'âge de 15 ans serait libre de disposer de son corps sur le plan de la sexualité. Or, le terme de « majorité sexuelle » n'apparaît pas dans le Code pénal et tout enfant doit être protégé jusqu'à ses 18 ans.

! Article 225-12-1 - Modifié par LOI n°2016-444 du 13 avril 2016 - art. 20  
Lorsqu'il est commis en récidive dans les conditions prévues au second alinéa de l'article 132-11, le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage est puni de 3 750 € d'amende.

! Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, des relations de nature sexuelle de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne est mineure ou présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à un handicap ou à un état de grossesse.

! Lire le numéro spécial de « Mon quotidien », qui aborde la prostitution des mineurs, afin de faire connaître ce problème et d'aider les mineurs qui en sont victimes à en parler à un adulte. enfants au titre de la procédure d'assistance éducative » (article 13.II).

<http://enseignants.acpe-asso.org/wp-content/uploads/mon-quotidien-acpe.pdf>

! Lors de l'homélie de la messe du vendredi 15 juin 2018, à la Maison Sainte-Marthe, le Pape François a évoqué l'exploitation des femmes d'aujourd'hui, utilisées comme des objets.

<https://www.vaticannews.va/fr/pape-francois/messe-sainte-marthe/2018-06/pape-sainte-marthe-15-juin-2018.html>